



## COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO)

### DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DE LA DG ECHO

#### AUX FINS DU TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL RELATIVES AU RECRUTEMENT DE PERSONNEL NATIONAL DES BUREAUX DE LA DG ECHO

Opération de traitement: Gestion du processus de recrutement du personnel national des bureaux de la DG ECHO dans les pays tiers

Responsable du traitement: Chef d'unité responsable du Réseau opérationnel de la DG ECHO

#### 1. Introduction

La Commission européenne (ci-après la «Commission»), représentée par sa Direction Générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO), s'est engagée à protéger vos données à caractère personnel et à respecter votre vie privée. La Commission recueille et traite des données à caractère personnel conformément au Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données<sup>1</sup>.

La présente déclaration de confidentialité explique les raisons du traitement de vos données à caractère personnel, la façon dont toutes les données à caractère personnel fournies sont recueillies, traitées et protégées, l'usage qui en est fait et les droits que vous pouvez exercer les concernant. Elle indique également les coordonnées du responsable du traitement des données à contacter pour exercer vos droits, du délégué à la protection des données et du Contrôleur européen de la protection des données.

Les informations relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la gestion du recrutement de personnel national dans les bureaux de la DG ECHO dans les pays tiers. Les données sont traitées par l'unité chargée du réseau opérationnel de la DG ECHO et par l'Office de la DG ECHO dans le domaine du recrutement.

#### 2. Pourquoi et comment traitons-nous vos données à caractère personnel?

L'objectif du traitement des données à caractère personnel est de gérer le processus de recrutement du personnel national des bureaux de la DG ECHO dans les pays tiers.

La publication de l'avis de vacance est aussi large que possible, compte tenu des conditions locales du marché du travail. Il n'y a pas d'exigences en matière de nationalité et, par conséquent, la DG ECHO peut recruter soit des ressortissants du pays dans lequel le poste est localisé, soit des ressortissants étrangers, à condition que les candidats aient un permis de travail et de séjour en cours de validité. Si un candidat approprié n'a pas pu être recruté par l'intermédiaire d'un avis de vacance dans la presse, une agence spécialisée peut être recrutée en qualité de prestataire de services. L'agence de recrutement à tête devient un sous-traitant pour ce contrat de service particulier.

La procédure de sélection est réglementée et consiste en des étapes subséquentes. À l'issue de la procédure de sélection, le Chef de Délégation de l'UE, qui est le représentant légal de l'UE dans les pays tiers, est invité à signer le contrat de travail au nom de la DG ECHO. Avant de signer le contrat, la DG ECHO doit recevoir toutes les pièces justificatives (diplômes, certificats, attestations, etc.) relatives à l'expérience, à l'éducation et à la formation du candidat. Le contrat est signé par le Chef de Délégation ou, en son absence, par le Chef de Délégation faisant fonction. Le contrat est régi, d'une part, par les conditions cadres de la DG ECHO en matière d'emploi et, d'autre part, par les conditions spécifiques à chaque pays et par le droit national du travail applicable. Après le recrutement, la gestion administrative du personnel national, y compris toute une série de processus, est gérée par les bureaux de la DG ECHO

<sup>1</sup> JO L 295 du 21.11.2018, p. 39. Le présent Règlement abroge le Règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE sur <https://eur-lex.europa.eu/>.

dans le domaine et par l'unité chargée du Réseau opérationnel de la DG ECHO. Le chef de l'unité chargée du Réseau opérationnel de la DG ECHO est responsable du traitement des données ainsi que de l'entité organisationnelle responsable.

Les données à caractère personnel ne seront pas utilisées pour la prise de décision automatisée, y compris le profilage.

### **3. Quelles sont les bases juridiques du traitement de vos données à caractère personnel?**

Nous traitons les données à caractère personnel, y compris les catégories particulières de données à caractère personnel mentionnées à la section 4, dans la mesure où le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi la Commission européenne et/ou parce que le traitement est nécessaire pour des motifs d'intérêt public important, tels qu'énoncés dans:

- Les Règles Cadres fixant les conditions générales d'emploi du personnel national employé par la DG ECHO;
- Les conditions particulières d'emploi du personnel national employé par la DG ECHO du pays concerné;
- Législation locale.

### **4. Quelles sont les données à caractère personnel que nous recueillons et traitons?**

Les données sont collectées directement auprès de la personne concernée. Comme indiqué au point 2, le traitement des données à caractère personnel est obligatoire pour recruter le candidat. En l'absence de données à caractère personnel, les conséquences éventuelles seraient l'impossibilité de recruter le candidat.

Les données, y compris les données à caractère personnel, qui peuvent être traitées à cette fin sont les suivantes:

- a) Données à caractère personnel traitées par les demandeurs: nom et prénom, coordonnées (adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de téléphone portable, adresse postale, pays de résidence, etc.), sexe, nationalité, date et lieu de naissance, état civil, statut professionnel, numéro de sécurité sociale, informations sur les personnes à charge, permis de conduire, durée du contrat, lieu d'affectation futur, résultats des rapports du panel de sélection, données relatives à l'expérience professionnelle, aux qualifications et aux compétences, y compris CV et déclarations de motivation;
- b) Données à caractère personnel traitées par les membres des comités de sélection: Nom et prénom, service/fonction;
- c) Données particulières à caractère personnel requises après la sélection: Certificat d'aptitude au travail (« Fit to work »). Le candidat est tenu de transmettre ce certificat au service médical de la Commission européenne. Aucune information médicale sur les candidats n'est communiquée à la DG ECHO. Il s'agit seulement d'une déclaration écrite attestant que le candidat est apte au travail.

### **5. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel?**

La DG ECHO ne conserve vos données à caractère personnel que pendant le temps nécessaire à la réalisation de l'objectif de collecte ou de traitement ultérieur, à savoir:

- Pour les données collectées des candidats recrutés, la durée de conservation est de 8 ans après l'extinction de tous les droits du membre du personnel et de toutes les personnes à charge, et pendant au moins 100 ans après le recrutement du membre du personnel;
- 2 ans après la fin de la procédure de sélection pour les candidats non recrutés;
- En outre, le cas échéant, afin de permettre la finalisation de l'épuisement de toutes les voies de recours, y compris les recours devant les juridictions compétentes et le suivi requis des jugements, les données à caractère personnel sont conservées jusqu'au maximum 5 ans à compter de la date à laquelle l'arrêt sur l'affaire en attente est définitif, 2 ans après la saisine du Médiateur européen, à moins qu'un délai plus long ne soit requis en droit national;
- Dans le cas des candidats non recrutés figurant sur les «listes de réserve pour nomination», la conservation des données doit être déterminée en termes de validité et de prolongation effective des listes de réserve correspondantes;
- Le cas échéant, les données à caractère personnel figurant dans les pièces justificatives (voir les points 4.a et 4.b devraient, dans la mesure du possible, être supprimées lorsque ces données ne sont pas nécessaires à d'autres fins, telles que le contrôle, l'inspection et l'audit.

### **6. Comment protégeons-nous vos données à caractère personnel?**

Sur la base de l'évaluation des risques en ce qui concerne le recrutement de personnel national, la DG ECHO veille à ce que des mesures organisationnelles et techniques adéquates soient mises en place afin de sauvegarder vos données à caractère personnel conformément à l'article 33 du Règlement (UE) 2018/1725. Les données à caractère personnel collectées sont conservées sur des serveurs qui respectent les règles de sécurité applicables. Toutes les opérations de traitement sont effectuées conformément à la Décision (UE, Euratom) 2017/46 de la Commission du 10 janvier 2017 sur la sécurité des systèmes d'information et de communication de la Commission européenne.

Les données sont traitées par un membre du personnel auquel l'accès est autorisé. Des mesures sont prévues pour empêcher les entités non autorisées d'accéder, de modifier, de supprimer ou de divulguer des données. Un accès général aux données à caractère personnel n'est possible que pour les destinataires disposant d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Les copies physiques des données à caractère personnel sont conservées de manière sécurisée. L'agence de recrutement, en tant que contractant, sera liée par un contrat de prestation de services signé entre la DG ECHO et l'agence. Le contrat de service comporte une clause contractuelle relative à la protection des données précisant que le sous-traitant n'agit que pour le compte du responsable du traitement et que des garanties appropriées doivent être mises en œuvre par le contractant conformément à l'article 29 du Règlement (UE) 2018/1725.

## **7. Qui a accès à vos données personnelles et à qui sont-elles communiquées?**

L'accès à vos données à caractère personnel est accordé au personnel de la Commission chargé d'effectuer cette opération de traitement et au personnel habilité conformément au principe du «besoin d'en connaître». Ce personnel respecte les conventions réglementaires et, le cas échéant, des règles de confidentialité supplémentaires.

Les informations que nous recueillons ne seront communiquées à aucun tiers, si ce n'est dans la mesure et aux fins auxquelles nous pouvons être autorisés en vertu de la loi. En cas de recours à une agence de recrutement, les données relatives aux candidats qui sont candidats par l'intermédiaire de l'agence seront traitées par le prestataire de services. Les informations en question ne sont pas communiquées à des tiers, sauf si cela est nécessaire aux fins exposées ci-dessus.

## **8. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer?**

Vous avez des droits spécifiques en qualité de «personne concernée» au titre du chapitre III (articles 14-25) du Règlement (UE) 2018/1725, en particulier le droit de consulter, de rectifier ou de supprimer vos données à caractère personnel et le droit de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou le droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Responsable du traitement, ou en cas de litige, le Délégué à la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au Contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées figurent au point 9 ci-dessous.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations de traitement spécifiques, veuillez en indiquer la référence (telle que celle mentionnée au point 10 ci-dessous) dans votre demande.

## **9. Coordonnées**

### **- Le responsable du traitement**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du Règlement (UE) 2018/1725, ou si vous souhaitez formuler des observations, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable du traitement des données:

- Chef d'unité responsable du Réseau opérationnel de la DG ECHO à l'adresse [ECHO-E4-ATTRIBUTION@ec.europa.eu](mailto:ECHO-E4-ATTRIBUTION@ec.europa.eu)
- **Délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel au titre du règlement (UE) 2018/1725, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu).

### **- Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez un droit de recours (c'est-à-dire le droit de porter plainte) auprès du Contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) si vous estimez que vos droits au titre du Règlement (UE) 2018/1725 ont été enfreints à la suite du traitement de vos données à caractère personnel par le Responsable du traitement.

## **10. Où trouver de plus amples informations?**

Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission publie le registre de toutes les opérations de traitement de données à caractère personnel qui sont documentées et qui lui sont notifiées. Vous pouvez accéder au registre à l'adresse suivante: [Http://ec.europa.eu/dpo-register](http://ec.europa.eu/dpo-register).

Cette opération de traitement spécifique a été consignée dans le registre public du DPD sous la référence de dossier suivante: DPR-EC-03954.1.